

**SYNDICAT DES
EAUX
de ST ERME
OUTRE
et RAMECOURT**

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU SYNDICAT DES EAUX**

L'an deux mille vingt-quatre le douze janvier à dix neuf heures, le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Saint Erme Outre et Ramecourt, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Président.

Date de convocation
08 Janvier 2024

Date d'affichage :
08 Janvier 2024

Nombre de délégués
En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 11

Étaient présents : MM. NORMAND Alain - BONNET Serge - DALY Jany - CHENU Stéphane - DE REKENEIRE Emmanuel - MERLO Jean-Marie - THERON Jean-Luc - GIRARD Hervé - GISSINGER Thomas.

Absents excusés : M. RAHON François - PAHL Holger - PIERSON Cédric (Pouvoir à M. DE REKENEIRE Emmanuel) - THIRault Alexis (Pouvoir à M. NORMAND Alain).

Absents : REMY Michel - HACHET Sébastien.

M. MERLO Jean-Marie a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

**2-2024
TARIF DE L'EAU**

Le Président informe le Comité qu'il y a lieu de fixer les tarifs de l'eau consommée en 2023 et facturée en 2024.

Après étude et discussion, le Comité décide d'appliquer les tarifs suivants :

- | | |
|--|---------|
| - Abonnement au 1 ^{er} janvier 2023 : | 42,45 € |
| - M ³ d'eau au 1 ^{er} janvier 2023 : | 1,53 € |

L'abonnement se fera au prorata de la durée dans le logement. Il sera facturé des frais d'ouverture et de fermeture de compteur d'eau (moitié du tarif de l'abonnement, délibéré chaque année en comité syndical).

Ces décisions sont **adoptées à l'unanimité** des suffrages exprimés.

Le Président certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de l'Aisne au titre du contrôle de la légalité le et qu'elle a été notifiée aux intéressés le 25/01/2024
Publiée sur le site le 08/02/2024

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Jean-Marie MERLO,
Le Secrétaire,

Alain NORMAND
Le Président,

Alain NORMAND